

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1596

Artikel: Le patrimoine collectif et l'impôt sur les successions
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un autre monde en suspens

Vieille de plus de trente ans, l'idée d'un développement durable peine toujours à s'imposer. Dans un bilan multisectoriel, une quinzaine de personnalités romandes - décideurs, entrepreneurs, scientifiques ou philosophes - tentent de lui redonner corps.

Discutée depuis la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement de 1972, puis portée au devant de la scène médiatique par le Sommet de Rio vingt ans plus tard, l'idée d'un développement durable se présentait comme une alternative à un système purement productiviste, alimenté par l'exploitation sans mesure des ressources naturelles. Ses initiants, en refusant l'opposition entre croissance économique, écologie et stabilité sociale, esquisaient les contours d'un avenir différent. La satisfaction diplomatique passée, le concept se révèle vague et disputé. Entre les tenants d'un développement où des capitaux artificiels peuvent se substituer aux capitaux naturels, et ceux pour qui les ressources naturelles ne doivent plus diminuer, indépendamment de la quantité de richesses produites, la marge de manœuvre est immense. Cette imprécision permet en somme à n'importe qui de revendiquer son engagement en faveur de la durabilité.

Ces interprétations multiples ont vidé de son sens l'expression. Au vu de l'état actuel de la planète, nombreux sont ceux qui perçoivent le

développement durable comme un gage de bonne conscience, recyclé par les milieux économiques et transformé en argument de vente. L'écologie est bonne à prendre si elle a un intérêt pour l'économie, mais l'inverse n'est pas valable. Le concept est-il donc bon à enterrer?

Une idée bien vivante

Les auteurs de l'ouvrage s'y refusent. En rappelant l'état de la question, puis en présentant des actions novatrices réalisées en Suisse romande, ils veulent rappeler qu'un développement durable est bien en marche. Le canton de Genève s'est par exemple doté d'une loi sur le développement durable aux objectifs clairs et a développé son programme d'action pour marier croissance, écologie et équité sociale (agenda 21). Dans un autre registre, les investissements socialement responsables (ISR), avec trente fonds disponibles sur le marché en Suisse, bénéficient d'un intérêt toujours plus grand de la part des investisseurs institutionnels et privés.

Si des acteurs au niveau local commencent à s'engager, des avancées à une échelle plus large

se font pourtant attendre. Bloquées précisément par les milieux économiques qui rechignent à intégrer les préoccupations sociales et environnementales à l'ensemble de leurs activités, ces réformes ont pris trop de retard. Le Protocole de Kyoto n'est toujours pas entré en vigueur. Les délocalisations se poursuivent, engendrant conflits sociaux et aberrations environnementales. L'accès aux soins médicaux est encore jugulé par des critères de rentabilité. Pendant ce temps, les besoins en énergie fossile explosent, le climat se réchauffe, les inégalités sociales s'accroissent.

Les efforts présentés par cet état des lieux sont à saluer. Il n'empêche que, pour beaucoup, ils demeureront anecdotiques en regard des changements bien plus profonds qu'un avenir durable exige. Mais il semble qu'il faille, pour l'instant du moins, s'en contenter.

Florian Kasser

Le développement durable un bilan multisectoriel provisoire, sous la direction de Joël Jakubec, Georg Editeur. Collection Stratégies énergétiques, Biosphère et Société. Genève, 2004.

Le patrimoine collectif et l'impôt sur les successions

Les Vaudois vont voter sur une initiative libérale demandant l'abolition de l'impôt sur les successions. Elle a obtenu un large succès lors de la récolte des signatures. L'exemple genevois présage un important soutien populaire.

Le Conseil d'Etat a élaboré un contre-projet. Il supprime l'impôt de succession entre conjoints, qui est difficilement défendable, et il assortit l'impôt sur les descendants en ligne directe d'une franchise importante (200 000 francs). Son souci premier est de ménager les finances cantonales ; l'initiative libérale coûterait 50 millions. Le Grand Conseil s'est très clairement rallié à la prudence gestionnaire du gouvernement. Or les milieux qui d'ordinaire sont intransigeants sur le principe de l'équilibre des comptes font fi des conséquences de l'initiative. Pourtant ils savent qu'un canton affaibli ne peut investir, c'est-à-dire tenir son rang. Pouvoir financer ses investissements, c'était, il y a trente ans, la règle politique qui ralliait tous partis. Or aujourd'hui, on voit la droite libérale et la Fédération patronale vaudoise soutenir les investissements, ce fut le cas pour les gymnases et le métro (M2), mais simultanément vouloir réduire les moyens de cette politique, celle de la maintenance du patrimoine collectif.

Le contre-projet du Conseil d'Etat et du Grand Conseil est un compromis de bon sens. C'étaient les médecins de Molière qui saignaient le malade pour le guérir. ag

IMPRESSUM

Rédacteur responsable :
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction :
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Florian Kasser
Albert Tille (at)

Feuxcroisés: Daniel Rothenbühler

Responsable administrative :
Anne Caldeleri

Impression :
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel : 100 francs
Etudiants, apprentis : 60 francs
@abonnement e-mail : 80 francs
Administration, rédaction :
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone : 021/312 69 10
Télécopie : 021/312 80 40
E-mail : domaine.public@span.ch
CCP : 10-15527-9

www.domainepublic.ch